



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION POUR LA MISE EN  
PLACE D'ATELIERS DE GYM ATTENTIVE DU 17  
JANVIER AU 27 MARS 2020**

**DÉCISION N° DM-20-033  
EN DATE DU 22 JANVIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

**CONSIDÉRANT** que l'association APAAR, représentée par sa cheffe de projet Madame Pascale BRAS-GOETSCHER, dont le siège social est situé au 34 avenue de la Favorite 94350 Villiers-sur-Marne, s'engage à assurer neuf séances de « Gym attentive » à destination de seniors présentant des troubles de la mémoire, pour la ville de Vincennes, du 17 janvier au 27 mars 2020, dans le cadre des actions financées dans leur totalité par la Conférence des financeurs ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'association APAAR, représentée par sa cheffe de projet Madame Pascale BRAS-GOETSCHER, pour la mise en place d'un atelier de « Gym attentive » à destination de seniors présentant des troubles de la mémoire, du 17 janvier au 27 mars 2020.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la  
santé,

**Signé**

**Didier DENHEZ**